

Programme Université d'Été 2023 :

Quand la justice passe au vert Le droit à l'épreuve de l'environnement

Vendredi 16 juin matin :

9h : Accueil des participants

9h30 : Propos introductifs :

Mot d'accueil :

- **Me Patrick PAYET**, *Président de l'ECOIA, Avocat au barreau de Saintes*
- **Me Christophe BELLLOT**, *Bâtonnier en exercice de La Rochelle*
- **Mme Linda ARCELIN**, *Professeur à l'Université de La Rochelle assurant les fonctions de Doyen du département Droit et Science politique de La Rochelle*
- **Intervention de M. Alain MAZAUD**, *Chercheur émérite au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE, CEA-CNRS-UVSQ)*
Ouverture des travaux - Comprendre les phénomènes de changement climatiques et mesurer l'impact sur l'environnement

La matinée sera consacrée à la justice confrontée aux catastrophes naturelles - le procès Xynthia

- Modérateur : **Me Christine TEISSEIRE**, *Avocate au Barreau de La Rochelle*
- **M. Thierry DRAN**, *Procureur de la République de Béthune* : intervention dossier Xynthia
- **Me Didier SEBAN**, *Avocat au Barreau de Paris* : intervention dossier Xynthia (avocat de Monsieur René Marratier, ancien Maire de la Faute-sur-Mer)

11h30 : Débats

12h – 14h : pause déjeuner

12h : séance de dédicaces

- **Me Didier SEBAN**, *Avocat au Barreau de Paris* : « Nous avocats des oubliés : sur la piste des crimes non résolus »
- **Mme Gwenola JOLY-COZ**, *Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers* : « Femmes de Justice »

Vendredi 16 juin après-midi :

14h00 : Thème général : la légitimité des actes commis à l'égard de la question environnementale ?

Modérateur : Françoise ARTUR, Ancienne Bâtonnière

- **Mme Annabelle PHILIPPE**, *Avocate Générale près la Cour de Cassation*
La liberté d'expression peut-elle justifier des infractions de droit commun commises au soutien d'actions militantes pour la protection de l'environnement ?
- **M. Eric CORBAUX**, *Procureur Général de la Cour d'Appel de Poitiers :*
Intervention sur le dossier d'actualité des bassines à Sainte Soline.
- **Me Marion OGIER**, *Avocate au Barreau de Paris :*
L'intervention a pour objet de revenir sur la définition des actes de « désobéissance civile », et les pistes de réflexion que les avocats peuvent exploiter pour protéger et défendre les auteurs de ces derniers au nom de l'urgence climatique.

16h30 : Débats

17h00 : Fin des travaux